

POC IN LABS 2026

Lettre de cadrage

université
PARIS-SACLAY



LETTRE DE CADRAGE

POC IN LABS 2026

APPEL A PROJETS PRÉMATURATION

Programme IDEX Université Paris-Saclay

L'Université Paris-Saclay dédie un fonds de prématuration IDEX Paris-Saclay, afin de soutenir l'émergence de projets à fort potentiel d'innovation socio-économique, quel que soit leur domaine scientifique ou secteur d'application. Depuis 2013, Poc In labs a mobilisé plus de 19,7M d'€ destinés à 280 projets, contribuant à la valorisation de résultats de recherche issus des laboratoires de l'Université Paris-Saclay vers les acteurs socio-économiques. Pour la treizième édition, Poc In Labs s'associe aux Graduate Schools partenaires de cet AAP 2026 : la GS Chimie ; la GS Health and Drug Sciences ; la GS Life Science and Health et la GS Sciences de l'Ingénierie et des Systèmes.

— Calendrier :

Ouverture de la plateforme de dépôt Poc In Labs	lundi 9 mars 2026
Date limite de dépôt de candidatures à l'AAP Poc In Labs 2026	vendredi 10 avril 2026 à 12h

— Dépôt des candidatures :

Les dossiers de candidatures sont à télécharger sur la plateforme, puis à déposer en ligne sous forme d'un fichier unique au format PDF sur le site :

AAP Poc In Labs 2026 – plateforme VIANEO

<https://www.universite-paris-saclay.fr/collaborations/transfert-de-technologie/appele-projets-poc-labs-prematuration>

Il est fortement conseillé :

- d'ouvrir un compte sur le site de soumission au plus tôt et de ne pas attendre la date limite de clôture de l'APP pour la saisie des données en ligne et le téléchargement des fichiers (attention : le respect de l'heure limite de soumission est impératif) ;
- de vérifier que les documents déposés sont complets et correspondent aux éléments attendus.

LES PORTEURS DE PROJET SONT INVITÉS A SE RAPPROCHER **EN PREMIER LIEU** DE LA STRUCTURE DE VALORISATION DE LEUR ÉTABLISSEMENT.

DANS LE CAS D'UNE DEMANDE DE LABELLISATION PAR UNE GRADUATE SCHOOL PARTENAIRE, LE DOSSIER DEVRA LUI ÊTRE ADRESSÉ **DANS LES MEILLEURS DELAIS** ET VISÉ PAR LE RESPONSABLE DE LA GS.

Table des matières

1) Présentation du programme Poc In Labs.....	3
1. Objectifs.....	3
2. Bénéficiaires	3
2) Critères d'éligibilité.....	3
1. Pour les projets à fort potentiel technologique et économique	3
2. Pour les projets à fort potentiel et impact sociétal, social et solidaire (projet SHS)..	3
3) Critères de sélection	4
1. L'originalité et la faisabilité du projet : « Produit, service, usage » :.....	4
2. Le potentiel économique du projet : « Accès au marché » :.....	4
3. La démarche de protection : « Propriété intellectuelle » :	4
4. La cohérence des partenariats, leur complémentarité et leur engagement : « Equipe, soutien & intégration » :.....	4
4) Accompagnement personnalisé.....	4
5) Modalités de soutien.....	5
1. Dépenses éligibles.....	5
2. Processus de sélection.....	6
3. Calendrier 2026	6
6) Obligations des établissements et des porteurs de projets lauréats.....	6
1. Livrables	6
2. Modalités financières	6
3. Communication	7
7) Articulation AAP Prématuration-Maturation – Stratégies Nationales d'Accélération (SNA).....	7
8) Contact.....	7

1) Présentation du programme Poc In Labs

1. Objectifs

L'appel à projets Poc In Labs vise à mettre en lumière et soutenir tout projet d'innovation qu'il soit technologique ou sociétal, social et solidaire, issu d'un laboratoire du périmètre de l'Université Paris-Saclay (CEA, CNRS, IHES, INRAE, INRIA, INSERM, ONERA ; UEVE, UVSQ, UPSaclay, CentraleSupélec, ENS Paris-Saclay, IOGS). Poc In Labs contribue au financement de projets destinés à entrer en phase de prématuration dès le mois de septembre 2026, pour une durée de 6 à 12 mois.

L'objectif est de valider la preuve du concept du projet, de produire une stratégie de valorisation, et de constituer une équipe pour le développement et la valorisation du projet. Lauréats de Poc In Labs, les porteurs de projets bénéficient également d'un accompagnement personnalisé : intégration d'une réflexion en design menée avec l'équipe du [Design Spot](#) sur le projet ; journées de sensibilisation à la création d'entreprise, encadrées par l'équipe [IncubAlliance](#).

2. Bénéficiaires

Le porteur de projet éligible au titre de l'action Poc In Labs est un personnel permanent en activité (enseignant-chercheur ; chercheur ; ingénieur de recherche) au sein des laboratoires (unités de recherche) du périmètre de l'Université Paris-Saclay (CEA, CNRS, IHES, INRAE, INRIA, INSERM, ONERA ; UEVE, UVSQ, UPSaclay, CentraleSupélec, ENS Paris-Saclay, IOGS).

2) Critères d'éligibilité

Pour être éligible, un dossier de candidature doit satisfaire aux conditions suivantes :

- être soumis, dans les délais, via la plateforme de dépôt ;
- constituer un dossier de candidature complet, au format imposé ;
- le projet doit être issu d'une unité du périmètre de l'UPSaclay et porté par un personnel en activité au sein de ce périmètre (cf. article 1.2 de la présente lettre de cadrage) ;
- le porteur/équipe doit être accompagnée par la structure de valorisation de l'établissement tutelle gestionnaire du projet. Il doit être visé par le responsable de la structure.

1. Pour les projets à fort potentiel technologique et économique

- L'objectif est la prématuration des résultats de recherche. La prématuration est la suite de la phase de détection dans les laboratoires de résultats de recherche ayant un potentiel de valorisation économique. Les projets en prématuration se situent donc en phase amont ou phase préliminaire dans le processus de valorisation d'un résultat innovant et ont pour objectifs d'établir une preuve de concept, explorer des applications potentielles et confirmer une stratégie de valorisation. La durée de la prématuration est comprise entre 6 et 12 mois.

- Les projets ne doivent pas être contractuellement engagés vers un transfert industriel, en cours de négociation/financement par un tiers, ou portés par des start-ups en cours d'incubation ou essaimage.

2. Pour les projets à fort potentiel et impact sociétal, social et solidaire (projet SHS)

- Tout projet à vocation sociale, sociétale, de développement durable, et n'impliquant pas nécessairement de technologie au sens de l'innovation, est éligible.

- Les projets soumis à l'AAP ont pour objectif la prématuration d'un résultat issu d'un laboratoire, potentiellement valorisable, quel que soit le champ disciplinaire concerné. Le niveau de maturité du

projet est relativement bas (cf. SRL 1 à 4 – Societal Readiness Level). La durée de la prématuration est comprise entre 6 et 12 mois.

La labellisation par la GS partenaire est facultative pour répondre à l'appel à projets, toutefois recommandée. La GS pourra émettre un avis au regard du financement du projet par la GS. Contacts à retrouver sur la [page Poc in labs du site internet de l'UPSaclay](#).

3) Critères de sélection

Les projets éligibles seront instruits et sélectionnés sur la base des critères suivants :

1. L'originalité et la faisabilité du projet : « Produit, service, usage » :

Ce critère implique notamment l'évaluation du positionnement du projet, nouveau par rapport à l'état de l'art et original, le réalisme du planning envisagé, la prise en compte des risques ainsi que la stratégie de valorisation envisagée.

2. Le potentiel économique du projet : « Accès au marché » :

Ce critère implique notamment le positionnement du projet par rapport à la concurrence, les premières applications ciblées, les premiers utilisateurs envisageables, le positionnement TRL du projet lors de la soumission (voir annexe) et les retombées sur l'activité scientifique des laboratoires.

Il est demandé aux porteurs une première analyse du marché (l'étude de marché est prise en charge dans le cadre du projet), comprenant si possible des éléments chiffrés ou ordres de grandeur.

Pour les projets SHS, ce critère implique d'évaluer la pertinence des projets au travers des applications potentielles avec une dimension explicite d'innovation sociétale, fonctionnelle, sociale et solidaire.

3. La démarche de protection : « Propriété intellectuelle » :

Ce critère entend vérifier que le résultat scientifique est bien protégé ou que sa protection a été envisagée au regard de la réglementation en matière de propriété intellectuelle, notamment au regard des publications réalisées et à venir, des contrats/financement en cours et liés au projet.

Il est entendu que la valorisation d'un projet de recherche nécessite, en phase de prématuration, de bénéficier d'actifs de propriété intellectuelle libres de tout engagement préexistant, dans le domaine d'application privilégié. Ces actifs de propriété intellectuelle ne doivent pas, en principe, reposer sur des résultats en copropriété avec des partenaires privés ni sur des actifs dépendant d'une telle copropriété.

4. La cohérence des partenariats, leur complémentarité et leur engagement : « Equipe, soutien & intégration » :

Ce critère entend évaluer l'engagement du laboratoire dans lequel se déroule le projet, la capacité de gestion du porteur de projet, ainsi que la qualité des autres partenaires (ingénieur marketing, étudiants, etc.).

4) Accompagnement personnalisé

Le porteur de projet lauréat peut bénéficier d'un accompagnement à la valorisation, financé sur fonds IDEX Paris-Saclay et pris en charge par l'Université Paris-Saclay. Cet accompagnement repose sur les modules suivants :

— Une étude de marché et/ou étude juridique/ PI ;

Les études mentionnées ci-dessus sont réalisées par la SATT Paris-Saclay et financées sur le fonds IDEX Paris-Saclay.

— Une **prestation** visant la réflexion et l'accompagnement sur le **design du projet**, assuré par l'équipe du **Design Spot de l'Université Paris-Saclay** ;

Ces dépenses sont financées sur le fonds IDEX Paris-Saclay.

— Une **sensibilisation à la création d'entreprise** (« **Genesis Light** »), encadrée par l'équipe d'**IncubAlliance** ;

Ces dépenses sont financées sur le fonds IDEX Paris-Saclay.

Il est également proposé au porteur lauréat de participer au programme suivant :

— « **Lab2Biz** » : **programme** mené avec des étudiants d'HEC Paris autour du **potentiel de création d'une start-up** (1er semestre).

5) Modalités de soutien

1. Dépenses éligibles

L'appel à projets Poc In Labs ayant pour vocation de faciliter le transfert de connaissances, résultats ou technologie vers de futurs partenaires, les financements attribués sont destinés à la réalisation de la preuve de concept permettant de faire progresser le niveau de maturité du projet.

L'aide financière est ajustée en fonction des besoins du projet, pour un montant **de 20K€ à 80K€ (hors frais de gestion et hors demandes de prestations – cf. article 4)**.

Elle porte sur la prise en charge de dépenses de **fonctionnement** :

- **Recrutement** dédié au « soutien au transfert », de niveau ingénieur ou technicien pour effectuer la prématuration technologique au sein de l'unité ;
- Achat de **petits matériels ou de consommables**.
- Frais de missions : éligibles si dédiés à la réalisation du projet et engagés par le porteur.

Ces dépenses sont financées sur les fonds IDEX Paris-Saclay dédiés au programme Poc In Labs et sur fonds des Graduate Schools partenaires de l'AAP 2026.

Le financement n'inclut pas les frais de protection intellectuelle, les frais d'équipement, frais d'environnement, de prestations (hors celles complémentaires et proposées par la SATT Paris-Saclay : études de marché et/ou étude juridique/PI) ou modules d'accompagnement.

Chaque dossier devra mentionner les apports des partenaires impliqués dans le projet et/ou co-financement de valorisation demandé.

Les projets qui peuvent bénéficier d'un co-financement complémentaire de prématuration par un autre opérateur ou établissement ne sont pas exclus. Les dossiers devront préciser : i) si des demandes de co-financement ont été déposées en parallèle, dates de dépôt et auprès de quel(s) opérateur(s)/ établissements(s) et ii) les co-financements demandés ou obtenus le cas échéant. Dans le cas d'un financement complémentaire obtenu, l'articulation du financement et la coordination avec l'autre établissement financeur (ex : CNRS, INRAE) devra être explicitée.

Le comité de sélection se réserve la possibilité de réduire ou d'augmenter l'enveloppe financière attribuée par rapport aux besoins formulés.

2. Processus de sélection

L'instruction des dossiers s'effectue en deux phases : éligibilité (i) et évaluation du projet (ii).

- Les dossiers feront l'objet d'une étude d'éligibilité administrative et juridique au regard des critères d'éligibilité mentionnés en article 2 du présent cadrage.
- Une fois le dossier présélectionné, le porteur de projet sera convié à un entretien (d'environ 1h30) mené par visioconférence par des experts indépendants.
- Les dossiers seront également évalués par un jury, formé par des représentants académiques et experts du monde socio-économique ; au sein de comités thématiques.
- Enfin, le comité de sélection établira un classement des projets et soumettra la liste des projets lauréats au CODIREV pour labellisation. La liste des projets lauréats sera publiée début juillet sur le site de l'Université Paris-Saclay.

3. Calendrier 2026

Lundi 10 mars 2026 à 9h	Publication de l'appel à projets (en ligne)
Vendredi 10 avril 2026 à 12h (heure locale)	Clôture de l'appel à projets
Du 17 avril au 19 juin 2026	Etude d'éligibilité et évaluation des projets
Le 1er juillet 2026	Publication des projets lauréats
A partir du mois du 1er septembre 2026	Démarrage des projets

6) Obligations des établissements et des porteurs de projets lauréats

1. Livrables

L'Etablissement porteur du projet lauréat s'engage à communiquer à l'Université Paris-Saclay un rapport d'exécution technique, économique, juridique et scientifique, relatif à la réalisation du projet :

- 1- à l'issue d'un délai de six (6) mois à compter de la date de décision attributive du financement,
- 2- en fin du projet.

Des formulaires seront transmis par l'Université Paris-Saclay à l'Etablissement à cet effet.

2. Modalités financières

L'Etablissement devra utiliser l'intégralité de l'aide financière aux fins de financer le projet, conformément à :

- la description du projet spécifié dans le dossier de candidature, et
- au plan de financement spécifique validé par le jury de l'AAP Poc In Labs.

Les fonds doivent être dépensés dans un délai de six (6) mois à un (1) an, à compter de la date de décision attributive du financement, conformément à la durée du projet.

Toute modification de la répartition de l'aide financière doit être validée par l'Université Paris-Saclay. Les demandes de modification devront être justifiées et adressées à : poc.prematuration@universite-paris-saclay.fr

L'Etablissement transmettra à l'Université Paris-Saclay en fin de projet, un relevé des dépenses signé par le représentant légal et certifié par l'agent comptable ou les personnes habilitées par l'Etablissement, conformément au Règlement Financier de l'Université Paris-Saclay.

Le financement du projet devra être réalisé en conformité avec la nature des dépenses éligibles au sens du règlement financier de l'Université relatif aux modalités d'attribution des aides au titre des appels à projets IDEX, et plus précisément telles que prévues dans la présente lettre de cadrage.

3. Communication

L'Etablissement porteur fera figurer sur les supports de communication qu'il utilise en relation directe ou indirecte avec le projet lauréat, la marque verbale et la marque semi-figurative de l'Université Paris-Saclay, ainsi que la mention « *Avec le soutien de l'UPSaclay* ».

Toute communication ou publication portant sur le projet lauréat devra préciser que l'aide est financée sur le Programme d'Investissements d'Avenir lancé par l'Etat et mis en œuvre par l'ANR. Les supports de communication orale, les communications par voie d'affiche, les sites internet doivent également afficher les logos Investissement d'Avenir.

7) Articulation AAP Prématuration-Maturation – Stratégies Nationales d'Accélération (SNA)

L'AAP « Maturation – Pré-maturation » s'inscrit dans le cadre du nouveau plan d'investissement France 2030 et de la mise en œuvre du 4^e Programme d'investissements d'avenir (PIA4). Il finance la pré-maturation et la maturation de projets d'innovation à fort potentiel dans le champ des stratégies nationales d'accélération (SNA). Il vise ainsi à intensifier la chaîne d'accompagnement de ces projets et à accélérer leur transfert vers le monde socio-économique.

L'UPSaclay est lauréate de l'AAP - SNA au travers de 7 consortium nationaux dont elle est partenaire et qui couvrent 8 SNA : **ASTRAGAL** (Alimentation durable et favorable à la santé et Systèmes agricoles durables et équipements agricoles contribuant à la transition écologique) ; **BATMAT** (Batteries) ; **H2DEC** (Hydrogène décarboné) ; **FRAME xG** (5G et futures technologies de réseaux de télécommunications) ; **ExTASE** (Technologies avancées pour les systèmes énergétiques) ; **Sci-Ty** (Digitalisation et décarbonation des mobilités ; Villes et bâtiments durables) ; **Quantinum** (Technologies quantiques).

Si vous êtes lauréat de l'AAP Prématuration Poc In Labs et si les enjeux thématiques de votre projet sont rattachés à une SNA référencée en Annexe, nous serons en mesure de proposer votre projet à l'un de ces consortia dont l'Université Paris-Saclay est partenaire.

8) Contact

Pour toute demande, nous vous invitons à contacter : Camille Queinnec, chargée de programme Prématuration Poc In Labs – Université Paris-Saclay : poc.prematuration@universite-paris-saclay.fr